

Règlements de la Municipalité de  
Lotbinière (Québec)



**Règlement d'emprunt # 166-2004 décrétant la construction d'un garage municipal**

Règlement # 166-2004 décrétant un emprunt de 150 000 \$ et une dépense de 150 000 \$ pour la construction d'un garage municipal;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 05 juillet 2004;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux pour la construction d'un garage municipal selon les plans et devis préparés par madame Nathalie Aubin, gestionnaire de projet & directrice de développement et de projet en date du 28 juin 2004;

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 150 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 150 000\$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Lotbinière, ce vingt-septième jour du mois de juillet l'an 2004.

  
Alain Beaudet, maire suppléant

  
Bernard Lepage, secrétaire-trésorier